



**ARRÊTÉ PORTANT MAINTIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
NOCTURNE SUR CERTAINS SECTEURS DE LA COMMUNE DE
BOUSSE A L'OCCASION DE LA FÊTE PATRONALE**

Arrêté n°20230908/01

Monsieur le Maire de la Commune de Bousse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2542-1 et suivants,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2022 relative à l'extinction nocturne de l'éclairage public sur le territoire de la Commune de Bousse,

VU l'arrêté municipal n°20220719/01 portant réglementation de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur la Commune de Bousse,

CONSIDERANT l'organisation de la fête patronale le week-end du 9 au 10 septembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des participants à cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de la fête patronale et dans les secteurs visés à l'article 2, l'éclairage public sera exceptionnellement maintenu :

- toute la nuit du vendredi 8 septembre au samedi 9 septembre 2022
- toute la nuit du samedi 9 septembre au dimanche 10 septembre 2022
- toute la nuit du dimanche 10 septembre au lundi 11 septembre 2022

Article 2 : Le maintien de l'éclairage public pendant ces deux nuits entières sera appliqué aux secteurs suivants :

- Rue des Ecoles
- Place des Fêtes
- Place de la République

Certaines rues adjacentes pourront également voir leur éclairage maintenu, compte tenu des zones d'influences larges de certaines armoires de commandes.

Article 3 : L'éclairage public restera interrompu de 23h à 5h dans les autres rues de la Commune.

Article 4 : M. le Maire de la Commune de Bousse est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de GUÉNANGE-METZERVISSE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale.
- Monsieur le Chef de l'Unité Opérationnelle de BOUSSE.

Fait à BOUSSE, le 08/09/2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

